

DIX SECONDES DIGITAL_ CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Clause n° 1 : Objet

Les conditions générales de vente décrites ci-après détaillent les droits et obligations de la société DIX SECONDES DIGITAL et de son client dans le cadre de la vente des prestations qui lui seraient commandées.

Toute prestation accomplie par cette dernière implique donc l'adhésion sans réserve de l'acheteur aux présentes conditions générales de vente.

Clause n° 2 : Prix

Les prix des prestations vendues sont ceux en vigueur au jour de la prise de commande. Ils sont libellés en euros et calculés hors taxes. Par voie de conséquence, ils seront majorés du taux de TVA applicable au jour de la commande.

La société DIX SECONDES DIGITAL s'accorde le droit de modifier ses tarifs à tout moment. Toutefois, elle s'engage à facturer les marchandises commandées aux prix indiqués lors de l'enregistrement de la commande.

Clause n° 3 : Rabais et ristournes

Les tarifs proposés peuvent inclure les rabais et ristournes que la société DIX SECONDES DIGITAL serait amenée à octroyer à un client précis, cela sur simple demande d'un devis spécifique.

Clause n° 4 : Escompte

Aucun escompte ne sera consenti en cas de paiement anticipé.

Clause n° 5 : Modalités de paiement

Le règlement des commandes s'effectue :

- * par virement,
- * ou par chèque.

Les factures sont payables avant la réalisation des prestations, sur la base du devis final envoyé, sauf accord au cas par cas entre la société DIX SECONDES DIGITAL et son client.

Clause n° 6 : Retard de paiement

En cas de défaut de paiement total ou partiel des prestations effectuées, le client doit verser à la société DIX SECONDES DIGITAL une pénalité de retard égale à trois fois le taux de l'intérêt légal sans qu'aucune mise en demeure préalable ne soit nécessaire.

Le taux de l'intérêt légal retenu est celui en vigueur au jour de la finalisation de la prestation.

En sus des indemnités de retard, toute somme, y compris l'acompte, non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros due au titre des frais de recouvrement.

D'autre part, en cas de défaut de paiement, les remises consenties par DIX SECONDES DIGITAL seront nulles et sans valeur.

Clause n° 7 : Clause résolutoire

Si dans les quinze jours qui suivent la mise en oeuvre de la clause " Retard de paiement ", l'acheteur ne s'est pas acquitté des sommes restant dues, la vente sera résolue de plein droit et pourra ouvrir droit à l'allocation de dommages et intérêts au profit de la société DIX SECONDES DIGITAL.

Clause n° 8 : Clause de réserve de propriété

La société DIX SECONDES DIGITAL conserve la propriété des réalisations finalisées jusqu'au paiement intégral du prix, en principal et en accessoires.

À ce titre, si l'acheteur fait l'objet d'un redressement ou d'une liquidation judiciaire, la société DIX SECONDES DIGITAL se réserve le droit de revendiquer, dans le cadre de la procédure collective, les marchandises vendues et restées impayées.

Clause n° 9 : Livraison

La livraison est effectuée par la remise directe de la marchandise à l'acheteur ou par sa livraison au lieu indiqué par l'acheteur sur le bon de commande.

Le délai de livraison indiqué lors de l'enregistrement de la commande n'est donné qu'à titre indicatif et n'est aucunement garanti.

Par voie de conséquence, tout retard raisonnable dans la livraison des produits ne pourra pas donner lieu au profit de l'acheteur à :

*l'allocation de dommages et intérêts,

*l'annulation de la commande.

Clause n° 10 : Force majeure

La responsabilité de la société DIX SECONDES DIGITAL ne pourra pas être mise en oeuvre si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes conditions générales de vente découle d'un cas de force majeure. À ce titre, la force majeure s'entend de tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1148 du Code civil.

Clause n° 11 : Tribunal compétent

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes conditions générales de vente est soumis au droit français.

À défaut de résolution amiable, le litige sera porté devant le Tribunal de commerce de Paris.

Fait à Paris, le 1er janvier 2020.

DIX SECONDES DIGITAL
99 rue du Faubourg du temple
75010 PARIS